

lettres pontificales qui témoignent de plus en plus de l'affection paternelle du Saint-Père pour l'Eglise renaissante d'Afrique. Déjà l'année dernière, Mgr. Dupuch avait été honoré par Sa Sainteté du titre de comte romain et de prélat de sa maison, uni à celui d'évêque assistant à un trône pontifical. Cette fois-ci, le Pape accorde à Mgr. l'Evêque d'Alger, pour lui et pour tous ses successeurs, le droit de faire porter devant eux dans toutes les cérémonies, soit publiques, soit privées, la croix pontificale, *ad instar archiepiscoporum*, privilège qui n'appartient qu'aux Archevêques.

A ces faveurs signalées, nous pouvons ajouter encore celle qui élève M. l'abbé Dagret, vicaire-général de Mgr. l'Evêque d'Alger, au rang de camerlier secret de Sa Sainteté, nomination annoncée par un bref du 9 mars dernier.

ANGLETERRE.

Plus de 12,000 délégués de toutes les parties de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Ecosse se sont réunis le 30 avril à Londres pour discuter les moyens les plus propres d'amener la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

ESPAGNE.

—Extrait d'une lettre qu'on écrit à l'Univers de Madrid, 13 avril :
 "Quant aux affaires ecclésiastiques, nous sommes dans le *statu quo*. Les évêques retourneront dans leurs diocèses sans avoir entendu de la bouche de la Reine les paroles de consolation qu'on leur avait promises en appelant ici. M. Castillo y Ayensa, secrétaire particulier de la Reine-mère, doit cependant partir demain ou sous peu de jours pour Rome, où il est nouvellement envoyé par le Gouvernement, afin d'entamer des négociations avec le Saint-Siège. Nous en saurons plus tard le résultat. Quant à moi, je ne vois pas que ces affaires marchent avec la loyauté et la rapidité qu'il serait à désirer. Et, en attendant, plusieurs diocèses restent soumis à des administrations illégitimes, le clergé continue de dépérir; le principal intérêt, qui est celui du salut des âmes, reste aux mains des prêtres ambitieux et mercenaires, *quorum non sunt oves propria!*"

BELGIQUE.

—Comme nous l'avons annoncé, le vote de la chambre des représentants belges a victorieusement répondu aux odieuses manœuvres de ceux qui, pour empêcher de naître chez nous la liberté d'enseignement, avaient tenté d'abord de l'étouffer chez nos voisins. La liberté est sortie pure et sans tache de ce débat, que la mauvaise foi avait préparé, que la passion avait aigri; et ceux qui espéraient donner à la France une leçon, en ont reçu eux-mêmes une à laquelle sans doute ils ne s'attendaient pas.

On lit dans le *Journal de Bruxelles* du 1er avril :

"La chambre a enfin résolu la grande question qu'elle discute depuis huit jours; elle l'a résolue en conservant à la liberté ses anciennes garanties, et en donnant de nouvelles à la science; elle l'a résolue dans l'intérêt des nombreuses populations catholiques qui, en France et ailleurs, invoquent notre nom et notre exemple, et qui suivaient nos débats avec plus d'anxiété que nous-mêmes peut-être, pour voir si nous resterions fidèles à la cause de la liberté et si nous continuerions à les soutenir dans leur pénible entreprise.

"Qu'elles se rassurent! qu'elles retremperont leurs forces! la Belgique n'est pas près de reculer dans la voie où elle est entrée depuis 1830. La cause de la liberté d'enseignement, au lieu de perdre des partisans, en gagne tous les jours: la majorité qui, en 1844, a maintenu l'intervention des Chambres dans la nomination du jury d'examen, est plus forte que celle qui l'avait décrétée en 1835; 41 voix s'étaient prononcées à cette époque pour ce système; 49 voix l'ont sanctionné aujourd'hui. Vienne un projet qui garantisse mieux encore cette précieuse liberté (et nous espérons qu'on le trouvera), ah! soyons-en sûrs, la majorité de la chambre qui se prononcera en faveur sera plus considérable encore qu'elle ne l'a été hier!"

ALLEMAGNE.

—Dernièrement un jeune théologien protestant, appelé à faire son premier sermon à Wolfenbuttel, duché de Brunswick, y fut vertement tancé, par les membres du Consistoire délégué pour l'entendre, parce qu'il s'était permis d'appeler, dans ce discours, Jésus-Christ la splendeur du Père. Admis cependant à une cure de campagne, l'incorrigible candidat ayant osé, pour la seconde fois, et devant un auditoire qu'il supposait moins éclairé, prêcher la divinité du Sauveur, il fut interrompu par les trépignements de ses auditeurs. Au sortir du temple, il se vit environné de la cohue de ses paroissiens, dont les vociférations confuses lui demandaient compte des *bêtises* qu'il venait de leur débiter. Qu'avons-nous besoin, disaient-ils, de savoir ce qu'était le Christ? Prêchez-nous sa morale, sa personne nous est très indifférente! Ayant, pour la première fois conféré le baptême à un enfant, et ayant, à cette occasion, parlé du *péché originel*, l'indignation des villageois ne connut plus de bornes, et le pasteur se vit, pour cette fois, expulsé de la bergerie. (*The Voice of Israël, edited at London, 31, rédigé par une société d'Israélites.*)

SARDAIGNE.

—Mgr. l'Evêque de Pignerol, connu dans le monde chrétien et scientifique par ses *Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois* et d'autres ouvrages de controverse, vient de recevoir une douce récompense de ses travaux: douze vaudois ont fait abjuration solennelle de leurs erreurs, ou pour mieux dire de leur ignorance, dans l'église cathédrale de Pignerol, le dimanche 7 janvier de ce cette année. Le prélat, à cette occasion, a prononcé un discours aussi solide par la raison que par la science. Il l'a fait imprimer, en y ajoutant d'intéressantes notes concernant l'histoire de l'hé-

résie de Valdo. Le prélat a bien voulu nous faire communiquer aussi une instruction adressée par lui, le 25 mar. dernier, fête de l'Annonciation, aux douze nouveaux convertis. Cet écrit renferme une discussion fort instructive des innombrables erreurs qui ont cours en Suisse et principalement à Genève, la capitale de l'anarchie intellectuelle dans les contrées helvétiques et savoisiennes.

AMÉRIQUE.

—Le P. Alphonse Corsetti, de l'ordre de l'Observance, depuis vingt ans missionnaire en Amérique, vient de quitter Gênes pour retourner dans sa mission; il emmène avec lui dix-neuf jeunes piétres de son ordre.

DEMANDES DE MAITRES D'ECOLE.

On a besoin dans la paroisse de TERREBONNE de DEUX MAITRES D'ECOLE munis de bonnes recommandations, pour tenir des écoles dans la campagne. S'adresser aux COMMISSAIRES de la paroisse, ou à M. Portier, Curé du lieu.— Les lettres franches de port.

ON demande à ST. VALENTIN un MAITRE D'ECOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONET, écuyer, Commissaire d'Ecole.

Ornements d'Eglise.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Soussigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriquans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD, }
 NEW-YORK. }

"Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ECHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique." Les échantillons des objets les

PLUS RICHES ET LES PLUS NOUVEAUX, seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'EGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,
 No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,
 DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE
 PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.
 Prix: trente sols; quatorze schellings la douzaine.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,
 Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

* LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
 Chaque insertion subséquente, 7d.
 Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
 Chaque insertion subséquente, 10d.
 Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4s.
 Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.
 PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE.
 IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.